

OFFRE DE FORMATION

DISPOSITIFS DE RETENUE ROUTIERS POUR COLLECTIVITES



en distanciel

16, 17, 21 et 22 mai 2024
de 9h00 à 12h30



La mise en œuvre des dispositifs de retenue est un élément essentiel de la sécurité des infrastructures routières, que ce soit sur des infrastructures neuves ou sur des infrastructures déjà en service. Aujourd'hui, un quart des décès sur route survient après un choc contre un obstacle. plusieurs guides, instructions ou recommandations précisent les situations et les conditions dans lesquelles les dispositifs de retenue routiers doivent être installés (section courante, terre-plein central ...).

un arrêté du 2 mars 2009 modifié (rner) précise les performances auxquelles ces dispositifs doivent répondre et les règles de leur mise en service. Depuis 2013, l'utilisation de produits certifiés ce est devenu obligatoire. Les services compétents des collectivités ont besoin de pouvoir définir une politique en la matière, fondée, dans un certain nombre de cas, sur l'opportunité de la mise en place d'un dispositif de retenue.

ces choix relèvent de la politique de gestion de ce patrimoine et les personnels à former ont besoin de critères ou de seuils d'appréciation, en plus de la connaissance des textes. Cette formation s'inscrit comme un module d'approfondissement permettant de faire le point sur les changements apportés depuis le passage au marquage CE.

Objectifs pédagogOgiques

- connaître les principaux types de dispositifs de retenue et leurs principes de fonctionnement,
- identifier les principales familles de produits,
- connaître la réglementation applicable aux dispositifs de retenue routiers,
- évaluer les risques et les responsabilités en ce domaine,
- connaître les règles de pose et de retrait ainsi que les normes applicables à ces dispositifs(quel que soit le matériau),
- utiliser une méthodologie en fonction des typologies de route et de trafic, avec des critères d'analyse homogènes,
- gérer le patrimoine de dispositifs de retenue (de type cee),
- connaître les notions principales pour rédiger des cahiers des charges pour la pose de ces dispositifs.

niveau pré-requis

Aucun pré-requis



Outils pédagogiques

- apports techniques
- illustrations vidéo et photos
- retour d'expériences
- échanges entre stagiaires et formateurs

Méthodes d'évaluation

- Dispositif d'évaluation des acquis sous forme de quiz

public



collectivités locales

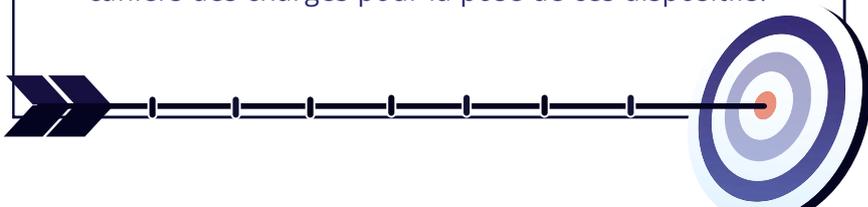
La formation s'adresse aux personnels chargés de définir les politiques techniques en collectivités : chefs de projets et responsables d'opérations routières, personnels chargés de mettre en œuvre les politiques techniques, concepteurs et responsables en services territoriaux, ..

frais d'inscriptiOn

1 000 € HT par stagiaire (TVA à 0%)

Durée

2 jours



PROGRAMME

Jour 1

Introduction et contexte réglementaire

Accueil des participants Présentation, programme, tour de table
Généralités, obstacles, enjeux et contexte réglementaire
Contexte réglementaire européen – normes NF EN 1317

Jour 2

Contexte réglementaire et Conception d'un projet

La RNER (réglementation nationale équipements de la route)
Principales familles de produits et fonctionnement.
Méthodologie d'un projet DR.
Critères de choix et conditions d'implantation.

Jour 3

Les différentes phase de la maîtrise d'œuvre

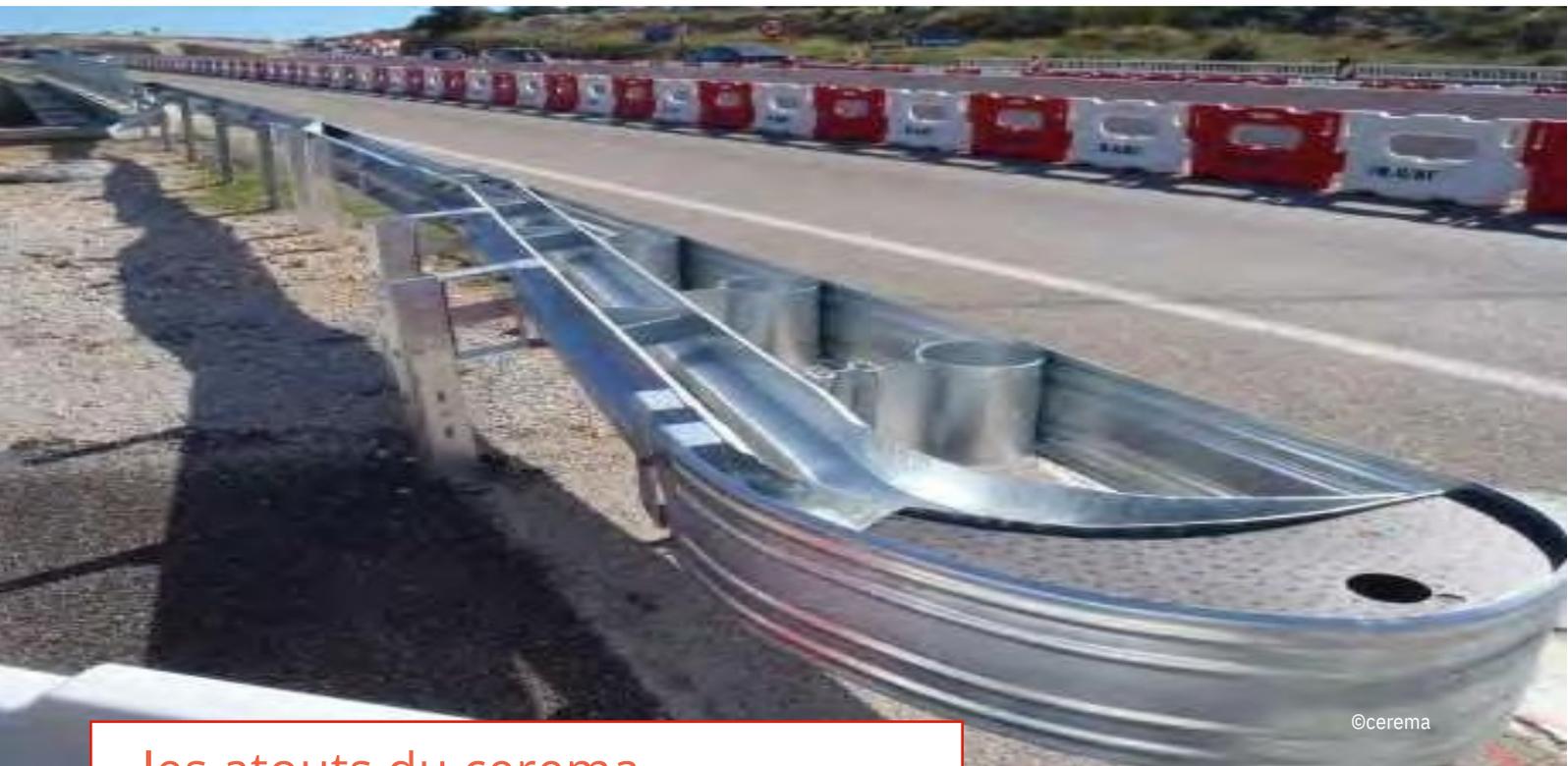
Critères de choix et conditions d'implantation (suite)
Dispositifs de retenue sur ouvrages d'Art
Dispositions particulières, GEFRA.
Dispositifs génériques NF métal, béton, DR Poids lourd.

Jour 4

Les différentes phase de la maîtrise d'œuvre (suite)

Démarche de maîtrise d'œuvre en phases marchés/travaux
Entretien, surveillance et réparation des DR
Contrôles, audits
Retours d'expériences IPMS et exemples/illustrations/photos
Retours d'expériences – Questions/Réponses
Débriefing et Évaluation/bilan de la formation.

HORAIRES : 9h00 - 12h30



©cerema

les atouts du cerema

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

COORDINATION DE LA FORMATION

jean-claude alberto

Chef de projet sécurité routière et équipements
de la route,

Cerema méditerranée

INFORMATION ET INSCRIPTION

formation.catalogue@cerema.fr